

Kfé 11 – Base de données semences et plants bio : quels apports pour le développement des filières bio ?

29 janvier 2024

Intervenant : Olivier CATROU, responsable du pôle agriculture biologique à [l'Institut national de l'origine et de la qualité \(INAO\)](#). Il est également responsable de la mission économie des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) de l'INAO.

Quel marché cible le bio ? Qu'attendent les filières en matière de Measuring, Reporting and Verification bio?

Le développement des Measuring Reporting and Verification bio devrait être favorisé par l'envie des consommateurs pour des produits respectant l'environnement. Le règlement bio n'assure pas des produits sains mais produits élaborés avec des procédés qui respectent l'environnement.

Aussi, les producteurs attendent du matériel végétal adapté. En revanche, les matériels de reproduction végétale accessibles sont actuellement inaccessibles en matière de coûts pour les producteurs qui craignent également qu'ils ne correspondent pas à leurs besoins.

18:05: Je crois qu'il n'y a pas de réponse simple là dessus et qu'il faut tenir compte bien évidemment de ces 2 sensibilités et de ce sur quoi on va jouer pour développer ou non d'ailleurs leur propre matériel de reproduction des états unis

Les dérogations

Le règlement européen oblige les producteurs de transmettre chaque année la liste des espèces en autorisation générale et la liste des espèces hors dérogation. Cela permet de vérifier qu'ils respectent bien le règlement avec lequel ils se sont engagés à utiliser des semences et des plants bio.

Cependant, il y a quatre statuts dérogatoires au bio :

- Aucune dérogations n'est possible. Cela concerne les semences de cultures annuelles et PPAM au cycle de culture complet d'une période de croissance ;
- La dérogation est possible lorsque les disponibilités en variétés de cépages sont insuffisantes. Cela concerne les petits fruits et PPAM pérennes et parfois les semences de cultures annuelles si les plantules sont produites en conditions bio ;
- « Écran d'alerte » signifie que les dérogations sont possibles mais qu'il y a une tendance vers une interdiction des dérogations ;

- L'autorisation générale signifie qu'il n'y a aucune disponibilité en variétés. Il n'y a donc pas de dérogations individuelles, l'INAO gère une autorisation générale. Cela concerne les espèces arboricoles pérennes à cycle long.

La base de données des semences et des plants bio

Le premier objectif de la base de données est mettre à disposition l'offre de semences bio disponibles et liste les distributeurs afin que les opérateurs puissent acheter des semences et des plants bio. S'il n'y a pas d'offre, l'opérateur peut se voir attribuer une dérogation.